

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

\*

N° 13/2023

**Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatre avril deux mil vingt-trois, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.**

**Présents** : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Adrien Carret, Alain Arnaud, Damien Lamboley, Maryline Trichard, Ludovic Batteur, Mirabelle Rousset-Charenso

**Excusé** : Xavier Collonge

Jean-Claude Desbat a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 mars 2023

**OBJET : Produit des Amendes de Police.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de valider les opérations programmées relatives à la circulation routière.

Il explique que tous les ans, le président du conseil départemental sollicite les communes de moins de 10 000 habitants pour monter des dossiers de demandes d'aide au titre des amendes de police qui concerne les travaux réalisés pour la mise en place de plan de circulation, la création de parking, installation de signaux lumineux, de signalisation horizontale...

Le conseil municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'une barrière de sécurité dans le virage des Balmes dont les travaux sont estimés à 7 970 HT.**

PERRIN Jean-Charles,  
Maire

DESBAT Jean-Claude,  
Secrétaire de séance



Date de télétransmission en préfecture : 06/04/2023  
Date de publication sur le site Internet : 06/04/ 2023